

Je n'ai jamais eu peur de mes compétences parce que je m'y mettais. L'éthique du travail élimine la peur. Alors si vous mettez en avant le travail, que craignez-vous ? Vous savez ce que vous êtes capable de faire et ce que vous n'êtes pas.

Michael Jordan. Basketteur, sportif (1963)

Matière : Éthique et Déontologie

Partie 3 : La franchise universitaire



1. Première partie

Le concept des franchises universitaires

Les franchises universitaires est un terme qui exprime la position dans laquelle l'université se distingue et dans laquelle les forces de sécurité ne peuvent pas s'y ingérer sans l'approbation préalable des responsables.

Cette position est consacrée par la loi ou la coutume.

- ✓ Ce concept exprime le caractère sacré de l'université et le respect de la science et du savoir.
- ✓ Il existe un lien étroit entre le concept des franchises universitaires et la liberté académique : le concept de franchises universitaires suppose que le directeur de l'établissement universitaire est qualifié et autorisé à maintenir l'ordre et la sécurité à l'université.

2. Deuxième partie

Les textes réglementaires

Les franchises universitaires sont règlementées et prescrites dans les documents officiels du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (Journal officiel n ° 24, 21 Dhou al-Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999) qui stipule ce qui suit:

1. L'établissement d'enseignement supérieur est un espace de liberté de pensée, de recherche, de création et d'expression, sans préjudice des activités pédagogiques et de recherche, et sans atteinte à l'ordre public.
2. L'enseignement et la recherche impliquent l'objectivité du savoir ainsi que la tolérance et le respect des opinions contradictoires.
3. Ils excluent toute forme de propagande et doivent demeurer hors de toute emprise politique et idéologique.
4. Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur jouissent d'une entière liberté d'expression et d'information dans l'exercice de leurs activités d'enseignement et de recherche, sans porter atteinte aux traditions universitaires de tolérance et d'objectivité et dans le respect des règles d'éthique et de déontologie. Ils disposent de la liberté d'association et de réunion dans les conditions fixées par la législation en vigueur.
5. Les étudiants disposent de la liberté d'information et d'expression sans porter atteinte aux activités d'enseignement et de recherche et à l'ordre public.
6. Il est créé un conseil de l'éthique et de la déontologie universitaires auprès du ministre chargé de l'enseignement supérieur, chargé de proposer toute mesure relative aux règles d'éthique et de déontologie universitaires, ainsi qu'à leur respect. Les attributions, la composition et les règles du fonctionnement de ce conseil sont fixées par voie réglementaire.

3. Troisième partie Redevance des franchises universitaires

Le concept des franchises universitaires requiert un ensemble de conditions, comme suit:

- ✓ Protéger l'indépendance du personnel enseignant;
- ✓ Protection de la liberté intellectuelle;
- ✓ Protéger le caractère innovant et innovant de la recherche;
- ✓ Perpétuer les valeurs de tolérance et de non-discrimination;
- ✓ Assurer la sécurité des personnes et entretenir les équipements et les structures;
- ✓ Assurer la santé, la sécurité et les réglementations environnementales;
- ✓ Respect d'une tenue appropriée;
- ✓ Ne pas exercer d'activités commerciales sans autorisation des autorités compétentes;
- ✓ L'université est un espace public qui fournit un service public à la communauté.

4. Quatrième partie Les acteurs du campus universitaire

L'établissement universitaire est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, doté de la personnalité juridique et soumis à la tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Il comprend des personnes physiques et des organismes qui définissent la relation entre eux et le bon fonctionnement du campus.

Ces relations sont régies par les instances suivantes :

- ✓ Le recteur de l'université et le personnel d'encadrement (vice-présidents, secrétaire général de l'université, doyens de facultés, directeurs d'instituts, vice-doyens, adjoint-directeurs, secrétaires généraux des facultés et instituts, chefs de département, adjoints chefs de département de département, fonctionnaires attachés le cas échéant);
- ✓ Le conseil d'administration
Il est composé de représentants de l'Etat et d'élus de la famille universitaire et des secteurs employeurs importants. Il délibère sur les questions liées au développement de l'institution universitaire, les questions financières et budgétaires et les questions liées aux ressources humaines et l'identification des grands axes de la politique universitaire. Il existe un conseil au niveau des facultés et des instituts.
- ✓ Le conseil d'éthique et de déontologie universitaires
Il s'agit d'un organisme spécifique qui comprend des enseignants de haut rang, réputés pour leur bonne conduite et leur éthique, qui garantit le respect de l'éthique et de déontologie universitaires comme le stipule la charte, et œuvre pour lutter et se protéger contre le vol scientifique.
- ✓ Les conseils de discipline
Ce sont des organes qui veillent à ce que les étudiants respectent les règles générales de discipline et maintiennent l'ordre à l'intérieur de l'enceinte universitaire. Il repose sur le respect d'autrui et la préservation des biens et équipements de l'établissement universitaire. Il garantit également que les étudiants, respectent les dispositions du droit interne de l'établissement universitaire.

Arrêté n°371 du 11 juin 2014
Portant création, composition et fonctionnement des conseils de discipline au sein des établissements d'enseignement supérieur.

قرار رقم 371 مؤرخ في 11 جوان 2014
يتضمن احداث المجالس التأديبية في مؤسسات التعليم العالي ويحدد تشكيلها وتسييرها

✓ Les commissions paritaires

Ce sont des commissions chargées d'examiner toutes les questions de nature individuelle qui concernent les salariés. Elle se compose d'un nombre égal de représentants de l'institution et d'élus des travailleurs.

5. Cinquième partie

Les activités culturelles et sportives

✓ Les clubs scientifiques

C'est un cadre pour la pratique d'activités scientifiques et culturelles par des étudiants organisés dans l'établissement. La création de clubs est autorisée par les responsables institutionnels.

✓ Les associations culturelles et sportives

Sont des groupes bénévoles sans but lucratif, accrédités et autorisés, dont les membres mettent leurs connaissances et leurs ressources dans le but de promouvoir et d'encourager les activités dans divers domaines non politiques. L'activité de l'association est liée à son objectif, elle cherche à servir le bien public, et son activité n'est pas en conflit avec les valeurs et principes nationaux.

6. Sixième partie

Les partenaires sociaux

✓ Les syndicats des travailleurs

C'est une structure de valeur morale que la loi prévoit pour les travailleurs selon laquelle les travailleurs sont représentés et défendent leurs intérêts, la promotion de leurs conditions, la défense de leurs droits matériels et moraux. Les syndicats sont caractérisés par le pluralisme.

✓ Les syndicats d'étudiants

Ce sont des associations qui visent à défendre les intérêts des étudiants, à promouvoir le niveau d'instruction et à contribuer à fournir les conditions d'une pratique pédagogique saine dans le cadre des lois existantes.

Il fonctionne selon les crédits qui lui sont accordés par le ministère de l'intérieur.

Exercices

Question 1 : Traduction Français → Anglais → Arabe

Pour chaque expression de la colonne A, donner sa traduction en Anglais dans la colonne B et sa traduction en Arabe dans la colonne C.

| N° | Colonne A Français | N° | Colonne B English | N° | Colonne C عربي |
|----|--|----|--|----|-------------------------------------|
| 1 | Le concept | A | The concept | 1 | المفهوم |
| 2 | La franchise universitaire | B | The university franchise | 2 | الحرم الجامعي |
| 3 | Les forces de sécurité | C | Security forces | 3 | قوات الأمن |
| 4 | L'approbation préalable | D | Prior approval | 4 | موافقة مسبقة |
| 5 | La coutume | E | The custom | 5 | العرف |
| 6 | La liberté académique | F | Academic freedom | 6 | الحرية الأكاديمية |
| 7 | L'ordre et la sécurité | G | Order and security | 7 | النظام والأمن |
| 8 | Les textes réglementaires | H | Regulatory texts | 8 | النصوص التنظيمية |
| 9 | Les documents officiels | I | Official documents | 9 | الوثائق الرسمية |
| 10 | Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique | J | The Ministry of Higher Education and Scientific Research | 10 | وزارة التعليم العالي والبحث العلمي |
| 11 | Le Journal officiel | K | The Official Journal | 11 | الجريدة الرسمية |
| 12 | La liberté de pensée, de recherche, de création et d'expression | L | Freedom of thought, research, creation and expression | 12 | حرية الفكر والبحث والإبداع والتعبير |
| 13 | Un préjudice | M | A harm | 13 | ضرر |
| 14 | Une atteinte à l'ordre public | N | A breach of public order | 14 | إخلال بالنظام العام |
| 15 | L'objectivité du savoir | O | The objectivity of knowledge | 15 | موضوعية المعرفة |
| 16 | La tolérance | P | Tolerance | 16 | تسامح |
| 17 | Les opinions contradictoires | Q | Conflicting opinions | 17 | آراء متضاربة |
| 18 | La propagande | R | Propaganda | 18 | دعاية |
| 19 | L'emprise politique et idéologique | S | Political and ideological influence | 19 | التأثير السياسي والأيدولوجي |
| 20 | La liberté d'association et de réunion | T | Freedom of association and assembly | 20 | حرية تكوين الجمعيات والتجمع |
| 21 | La législation en vigueur | U | Current legislation | 21 | التشريعات الحالية |

Question 2

Répondre par Vrai (V) ou Faux (F) conformément à l'information fournie par le texte.

Exemple : 1 = V

| N° | | Vrai V | Faux F |
|----|---|-----------|-----------|
| 1 | La franchise universitaire est un terme qui exprime la position dans laquelle les forces de sécurité ne peuvent pas s'y ingérer sans l'approbation préalable des responsables. (Partie 1) | V | |
| 2 | La franchise universitaire est un terme qui exprime la position dans laquelle les forces de sécurité peuvent s'y ingérer sans l'approbation préalable des responsables. (Partie 1) | | F |
| 3 | La franchise universitaire est un terme qui exprime la position dans laquelle les forces de sécurité ne peuvent pas s'y ingérer malgré l'approbation préalable des responsables. (Partie 1) | | F |
| 4 | Le conseil d'éthique et de déontologie universitaires comprend des étudiants de haut rang, réputés pour leur bonne conduite et leur éthique, qui garantit le respect de l'éthique et de déontologie universitaires comme le stipule la charte. (Partie 4) | | F |
| 5 | Le conseil d'éthique et de déontologie universitaires comprend des enseignants de haut rang, réputés pour leur bonne conduite et leur éthique, qui garantit le respect de l'éthique et de déontologie universitaires comme le stipule la charte. (Partie 4) | V | |
| 6 | Le conseil de discipline comprend des enseignants de haut rang, réputés pour leur bonne conduite et leur éthique, qui garantit le respect de l'éthique et de déontologie universitaires comme le stipule la charte. (Partie 4) | | F |
| 7 | Il est créé un conseil de discipline auprès du ministre chargé de l'enseignement supérieur, chargé de proposer toute mesure relative aux règles d'éthique et de déontologie universitaires, ainsi qu'à leur respect. (Partie 2) | | F |
| 8 | Il est créé un conseil de l'éthique et de la déontologie universitaires auprès du chef de département socle commun en sciences et technologies, chargé de proposer toute mesure relative aux règles d'éthique et de déontologie universitaires, ainsi qu'à leur respect. (Partie 2) | | F |
| 9 | Il est créé un conseil de l'éthique et de la déontologie universitaires auprès du ministre chargé de l'enseignement supérieur, chargé de proposer toute mesure relative aux règles d'éthique et de déontologie universitaires, ainsi qu'à leur respect. (Partie 2) | V | |
| 10 | Le concept de franchises universitaires suppose que le directeur de l'établissement universitaire est qualifié et autorisé à maintenir l'ordre et la sécurité à l'université. (Partie 1) | V | |
| 11 | Le concept de franchises universitaires suppose que le doyen de la faculté de technologie est qualifié et autorisé à maintenir l'ordre et la sécurité à l'université. (Partie 1) | | F |
| 12 | Le concept de franchises universitaires suppose que le directeur de l'établissement universitaire n'est ni qualifié ni autorisé à maintenir l'ordre et la sécurité à l'université. (Partie 1) | | F |
| 13 | L'arrêté n°371 du 11 juin 2014 modifie et complète l'arrêté n°171 du 09 février 2023 fixant les modalités d'inscription et de réinscription dans les études en vue de l'obtention des diplômes de Licence, de Master, d'Ingénieur d'État et d'Architecte ainsi que les modalités d'organisation, d'évaluation et de progression dans les études. (Partie 4) | | F |
| 14 | L'arrêté n°371 du 11 juin 2014 porte création, composition et fonctionnement des conseils de discipline au sein des établissements d'enseignement supérieur. (Partie 4) | V | |
| 15 | L'arrêté n°171 du 09 février 2023 porte création, composition et fonctionnement des conseils de discipline au sein des établissements d'enseignement supérieur. (Partie 4) | | F |

Question 3

Pour chaque expression de la colonne A, donner sa définition dans la colonne B.

Exemple : 1 = F

| N° | Colonne A | N° | Colonne B |
|----|---|----|---|
| 1 | Les syndicats d'étudiants | B | Il s'agit d'un organisme spécifique qui comprend des enseignants de haut rang, réputés pour leur bonne conduite et leur éthique, qui garantit le respect de l'éthique et de déontologie universitaires comme le stipule la charte, et œuvre pour lutter et se protéger contre le vol scientifique. |
| 2 | Les associations culturelles et sportives | C | C'est un terme qui exprime la position dans laquelle l'université se distingue et dans laquelle les forces de sécurité ne peuvent pas s'y ingérer sans l'approbation préalable des responsables. Cette position est consacrée par la loi ou la coutume. |
| 3 | Le club scientifique | D | Ce sont des organes qui veillent à ce que les étudiants respectent les règles générales de discipline et maintiennent l'ordre à l'intérieur de l'enceinte universitaire ; Il repose sur le respect d'autrui et la préservation des biens et équipements de l'établissement universitaire. Il garantit également que les étudiants, respectent les dispositions du droit interne de l'établissement universitaire. |
| 4 | Le conseil d'éthique et de déontologie universitaires | E | Ce sont des groupes bénévoles sans but lucratif, accrédités et autorisés, dont les membres mettent leurs connaissances et leurs ressources dans le but de promouvoir et d'encourager les activités dans divers domaines non politiques. L'activité de l'association est liée à son objectif, elle cherche à servir le bien public, et son activité n'est pas en conflit avec les valeurs et principes nationaux. |
| 5 | Les conseils de discipline | F | Ce sont des associations qui visent à défendre les intérêts des étudiants, à promouvoir le niveau d'instruction et à contribuer à fournir les conditions d'une pratique pédagogique saine dans le cadre des lois existantes. Il fonctionne selon les crédits qui lui sont accordés par le ministère de l'intérieur. |
| 6 | La franchise universitaire | G | C'est un cadre pour la pratique d'activités scientifiques et culturelles par des étudiants organisés dans l'établissement. La création de clubs est autorisée par les responsables institutionnels. |

Réponse/Question 3

| | | | | | | |
|-----------|---|---|---|---|---|---|
| Colonne A | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| Colonne B | F | E | G | B | D | C |

Enseignant responsable de la matière : A. BENMOUSSA